



**Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin
Règlement Intérieur**

Annexe 1 : Accueil de Loisirs

Les périodes de fonctionnement et horaires :

Les Accueils de loisirs de la CCBDC accueillent les enfants de **3 ans à 12 ans**, sur inscription. Ils sont ouverts à l'année, fermés durant les vacances de Noël, ainsi que la dernière semaine d'août.

Centre de Loisirs 3 à 12 ans		
Mercredis et Vacances Scolaires		
Du lundi au vendredi (sauf jours fériés)		
<i>A la journée ou demi-journée avec ou sans repas</i>		
<u>Accueil du Matin</u>	Entre 7h45 et 9h00	
<u>Retour dans la famille</u>	R.E.E.L Entre 11h30 et 12h30	Espace Loisirs : Entre 11h30 et 12h00
<u>Temps de Restauration du Midi</u>	R.E.E.L : sur place De 11h30 à 13h30	Espace Loisirs : cantine du collège Les mercredis : de 12h00 à 13h00 Les vacances scolaires : de 11h30 à 13h30
<u>Accueil de l'Après-Midi</u>	Entre 13h30 et 14h00	
<u>Départ des enfants</u>	Entre 17h00 et 18h30 (fermeture de l'Accueil de loisirs)	

Des plaquettes d'information (programmes vacances, mini camps), sont distribuées dans chaque école, et à chaque enfant, au minimum 15 jours avant les périodes concernées. Elles peuvent être retirées au service Enfance-Jeunesse et dans les structures.

Les Règles de vie au sein des structures :

- Les parents ou les responsables de l'enfant, ainsi que les enfants, sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées dans ce règlement.
- **Les parents, ou le responsable légal de l'enfant sont tenus de se présenter à l'équipe d'animation, en déposant ou en venant chercher leur enfant, afin que ce dernier soit confié et accompagné dans de bonnes conditions. Son arrivée et son départ sont enregistrés.**
- **Un enfant ne peut quitter le centre qu'avec les adultes habilités, inscrits sur la fiche de renseignements (ou sur présentation par le responsable légal d'un document écrit).**
- Les enfants respectent le matériel, les bâtiments, l'environnement.
- Il est conseillé de prévoir une tenue vestimentaire adéquate aux activités et au temps.
- Le centre décline toutes responsabilités en cas de perte, vol ou de détériorations des objets personnels.
- La détention d'objets dangereux et/ou portant atteinte à la sécurité est interdite. Ils seront confisqués.
- L'accueil de loisirs est un espace non-fumeur.
- Les sanctions sont adaptées à la faute et resteront réparatrices pour l'enfant.
- Tout enfant inscrit à une activité extrascolaire devra respecter les horaires d'accueil et de départ du centre de loisirs.

Les coordonnées des Accueils de Loisirs :

☎ : Julie LEVALLOIS, Accueil de loisirs le « R.E.E.L » Carentan les Marais
02.33.42.02.11 ou 06.70.70.91.48 / enfance.carentan@ccbdc.fr

☎ : Elsa GIBELIN, Accueil de loisirs l'« Espace Loisirs » Sainte-Mère-Eglise:
02.33.21.10.38 ou 06.08.06.29.25 / enfance.sme@ccbdc.fr

Les coordonnées du service Enfance-Jeunesse :

☎ **Accueil des familles – Inscriptions : Service Enfance-Jeunesse,**
Carentan les Marais 02.33.23.92.18 / Sainte-Mère-Eglise 02.33.21.71.30
i.levavasseur@ccbdc.fr ; m.doublot@ccbdc.fr ; b.levaufre@ccbdc.fr

☎ **Paiements :** Régisseur principal, Olivier DAVID, bureau de Carentan les Marais
o.david@ccbdc.fr